

DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription de votre enfant sera définitivement enregistrée, dès lors que le dossier sera complet et que nous aurons bien reçu déposés à l'école les documents suivants, **tous signés** :

1/ Pour une première inscription =

- le règlement de l'association qui précise votre mode de règlement choisi pour l'année qui démarre (avec RIB pour le mode prélèvement)
- la fiche des tarifs de l'année scolaire
- la Charte Parents et la Charte Enfant, toutes deux signées
- la fiche d'autorisations (transport et photos) par famille
- une fiche sanitaire par enfant + copie du PAI s'il en existe un
- une fiche de renseignement par enfant
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile par enfant
- un chèque de caution pour deux mois de frais de scolarité (qui ne sera pas posé)
- un seul chèque regroupant le montant de l'adhésion + forfait(s) fournitures/sorties (encaissé mi-juillet)

2/ Pour un renouvellement d'inscription =

- le règlement de l'association qui précise votre mode de règlement choisi pour l'année qui démarre (avec RIB s'il a changé)
- la fiche des tarifs de l'année scolaire signée
- une fiche sanitaire par enfant + PAI renouvelé s'il en existe un
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile par enfant
- un chèque de caution pour deux mois de frais de scolarité (qui ne sera pas posé)
- un seul chèque regroupant le montant de l'adhésion + forfait(s) fournitures/sorties (encaissé mi-juillet)

La fiche de renseignement et celle des autorisations seront à remplir que si vous voulez y indiquer des changements d'adresse ou téléphone.

